



33^e COLLOQUE RÉGIONAL CANADIEN DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH (APC)

Fiche synthèse

- ACTIVITÉ**
- Activité de la Section du Québec de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC)
 - Fredericton (Nouveau-Brunswick)
 - 3 au 6 novembre 2011
- PARTICIPANTS**
- M^{me} Fatima Houda-Pepin, première vice-présidente de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) et présidente déléguée de la Section du Québec de l'APC
 - M. Yves-François Blanchet, député de Drummond et vice-président de la Section du Québec de l'APC
 - M^{me} Catherine Durepos, secrétaire administrative adjointe de la Section du Québec de l'APC.
- CONTEXTE**
- L'ANQ est l'une des 180 sections membres de l'APC, laquelle rassemble les parlements d'États unitaires, fédéraux et fédérés provenant des pays qui forment le Commonwealth. Ces parlements sont regroupés en neuf régions géographiques, dont la région canadienne. L'ANQ est membre à part entière de l'APC depuis 1933.
 - Chaque année, une des 14 sections de la région canadienne de l'APC organise un colloque parlementaire, lors duquel toutes les sections sont invitées à participer à des séances de travail portant sur des thèmes qu'elles auront préalablement soumis.
 - L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick était l'hôte de ce 33^e colloque annuel.
 - La dernière participation de la Section du Québec à ce colloque remontait à 2006, alors que l'activité avait été organisée par l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique.
 - Du 15 au 21 juillet 2012, l'ANQ sera l'hôte de la 50^e Conférence régionale canadienne de l'APC, à laquelle toutes les sections de la région canadienne seront conviées.

THÈMES

- Les partis politiques favorisent-ils la démocratie et la liberté d'expression des députés? (Québec)
- Définir le rôle du député indépendant (Colombie-Britannique)
- Retour sur 20 ans de service public (Colombie-Britannique)
- Le décorum en Chambre (Ontario)
- Gérer la Chambre en temps difficiles sur le plan financier (Nouveau-Brunswick).

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Présenter l'expérience du Québec et de ses élus relativement au thème « Les partis politiques favorisent-ils la démocratie et la liberté d'expression des députés? ».
- Démontrer l'engagement et le leadership de la Section du Québec au sein de la région canadienne de l'APC, notamment en prenant part activement aux séances de travail et en agissant à titre de modérateur d'une de ces séances.
- Faire état de l'expérience de l'ANQ relative aux divers thèmes inscrits à l'ordre du jour du colloque.
- Promouvoir la participation des députés des sections canadiennes à la 50^e Conférence régionale dont l'ANQ sera l'hôte, du 15 au 21 juillet 2012.
- Renforcer les relations institutionnelles que maintient l'ANQ, au sein de l'APC, avec les assemblées législatives des autres provinces, des territoires et du Parlement fédéral, de même que celles qui l'unissent à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick dans le cadre d'une entente de coopération interparlementaire signée en 2004.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- La présidente déléguée de la Section du Québec de l'APC a été l'intervenante principale à la séance de travail ayant pour thème « Les partis politiques favorisent-ils la démocratie et la liberté d'expression des députés? ».
- Elle a, à cette occasion, présenté l'expérience du Québec et les initiatives mises de l'avant par les groupes parlementaires et l'Assemblée nationale visant à renforcer le rôle et l'autonomie des députés, notamment celles introduites dans le cadre de la réforme parlementaire de 2009.
- Dans le cadre des séances de travail du colloque, la Section du Québec est intervenue à diverses reprises afin de présenter, entre autres, les pratiques de l'Assemblée nationale quant au déroulement de la période des questions et réponses orales des députés, au traitement des pétitions en ligne, à l'étude des crédits ainsi qu'aux dispositions du règlement relatives aux députés indépendants.
- En plus de modérer une séance de travail, les représentants de la Section du Québec ont par ailleurs réitéré l'invitation du président de l'Assemblée nationale à participer en grand nombre à la 50^e Conférence régionale canadienne de l'APC qui se tiendra à Québec en juillet 2012.

**COMMENTAIRES/CONCLUSIONS
(SUITE)**

- La présidente déléguée de la Section du Québec de l'APC s'est entretenue avec le président de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Ils ont à cette occasion discuté de la relation bilatérale entre leurs deux institutions respectives et, plus précisément, de la prochaine session de l'Assemblée parlementaire Nouveau-Brunswick-Québec.
- Cette rencontre aura permis de démontrer l'intérêt et l'engagement de la Section du Québec au sein de la région canadienne de l'APC et de renforcer ses liens avec les élus des autres assemblées parlementaires canadiennes.

COÛT

- Per diem et autres frais	2 241,95 \$
- Transport	1 968,83 \$
Total	4 210,78 \$